

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 8 mai 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Éric Mathieu	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h20)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Sont absents :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière

055-05-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 avril 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du premier mai 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec Mme. Randa Napky, Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Projet CulturAT.
8. Administration.
 - 8.1 États des revenus et dépenses de la MRC au 30 avril 2013.
 - 8.2 États des revenus et dépenses des TNO au 30 avril 2013.
 - 8.3 États financiers (non vérifiés) pour le Service Forêt au 31 mars 2013.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.2 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Suivi.
 - 10.3 Préfet élu au suffrage universel – Demande de la ville d'Amos de réaliser une étude.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Inventaires des Services Incendie – Suivi.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Comité Consultatif Agricole – Représentants :
 - 13.1.1 Du Syndicat local de l'UPA d'Abitibi.
 - 13.1.2 De la MRC d'Abitibi.
 - 13.2 Plan de développement touristique – Renouvellement.
 - 13.3 Gestion des matières résiduelles :
 - 13.3.1 Plateforme de compostage – Suivi.
 - 13.3.2 Bilan 2012 de la récupération.
 - 13.4 Rapport d'activités 2012-2013 pour les Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi - État de la situation.
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013.
 - 16.3 Recommandations pour modification à la Loi sur les transports.
 - 16.4 Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Représentant.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
 - 17.1 Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville – Technicien en prévention incendie.
18. Informations :
 - 18.1 Représentations du préfet du 11 avril au 8 mai 2013.
 - 18.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - 18.3 Communiqué de presse :
 - Le Citoyen de l'Harricana « Deux Barrautois honorés ».
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

056-05-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 AVRIL 2013 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 10 avril 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU PREMIER MAI 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du premier mai 2013.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Municipalité de Barraute :

La municipalité de Barraute, par sa résolution # 2013-076, nous confirme qu'elle délègue sa compétence à la MRC d'Abitibi pour le prolongement de la convention d'aménagement forestier (CvAF) 2008-2013 jusqu'à la mise en œuvre de la future Politique sur les forêts de proximité.

Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire :

- Le ministère nous a transmis un chèque de 60 608\$ représentant le premier versement d'une subvention maximale de 75 760\$ pour l'acquisition d'un camion citerne pour la municipalité de Barraute dans le cadre du Volet V du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
- Le ministère accuse réception des rapports d'activités 2012-2013 pour les comités de relance du Secteur des Coteaux et pour la municipalité de Barraute.

Ministère de la Sécurité Publique :

- Le ministère accuse réception du rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- Le ministère accuse réception de notre résolution numéro 013-02-2013 et se dit préoccupé par la question des coûts des services policiers et a déjà entrepris certains travaux sur ce sujet. Toutes les options possibles seront analysées relativement à la formule de facturation des services policiers fournis aux municipalités par la Sûreté du Québec afin d'arriver à une solution satisfaisante pour tous.

Solidarité Rurale du Québec :

Nous sommes informés que l'avis « Ensemble, façonnons une nouvelle phase du développement de la ruralité! » a été déposé auprès du gouvernement du Québec.

Mutuelle des Municipalités du Québec :

Nous avons reçu le rapport annuel 2012 de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC Robert-Cliche :

La MRC Robert-Cliche souhaite un appui à sa résolution # 5032-13 par laquelle elle demande au ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de faire connaître, le plus tôt possible, aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du Programme d'aide financière aux MRC.

057-05-2013

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC :

ATTENDU que le Programme actuel d'aide financière aux municipalités régionales de comté (MRC) prend fin en 2013;

ATTENDU qu'aucune indication n'a encore été donnée quant au renouvellement dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de demander à Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, de faire connaître, le plus tôt possible, aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du Programme d'aide financière aux MRC.

ADOPTÉE

RENCONTRE AVEC MME. RANDA NAPKY, TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – PROJET CULTURAT :

Sont présents pour informer les maires sur le projet CulturAT :

- M. Jocelyn Carrier, président de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Mme. Randa Napky, directrice générale de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- M. Pierre Laliberté, président du Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Mme. Madeleine Perron, directrice générale du Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

Madame Randa Napky, directrice générale de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, entretient les maires sur le projet CulturAT qui se veut une démarche régionale mobilisatrice et structurante autour des arts, de notre culture et de notre identité.

CulturAT 2015 affichera une panoplie d'activités culturelles sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. La participation collective permettra de fleurir et d'embellir les espaces vitaux et de rendre la cuisine régionale disponible afin d'augmenter notre sentiment d'appartenance et de mettre en beauté notre magnifique région pour offrir une expérience de tourisme culturel unique.

Madame Napky présente donc la démarche et les outils développés pour le milieu municipal.

En conclusion, Tourisme Abitibi-Témiscamingue souhaite susciter l'engagement des municipalités en leur faisant signer des « chartes de participation ». Des rencontres seront donc sollicitées auprès des directeurs généraux des municipalités et des agents de développement afin de leur expliquer concrètement le projet et leur permettre de poser des actions dans le cadre de CulturAT.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MRC D'ABITIBI AU 30 AVRIL 2013 :

Les maires sont invités à prendre connaissances de l'état des revenus et dépenses de la MRC d'Abitibi au 30 avril 2013.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DES TNO AU 30 AVRIL 2013 :

Les maires sont invités à prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses des TNO au 30 avril 2013.

ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉS) POUR LE SERVICE FORÊT AU 31 MARS 2013 :

Les maires sont invités à prendre connaissance des états financiers non vérifiés pour le Service Forêt au 31 mars 2013.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – SUIVI :

Monsieur Jocelyn Lapierre, directeur général du Centre Local de Développement Abitibi, présente aux maires le projet de démarche devant mener à un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC d'Abitibi.

M. Lapierre rappelle que dans son projet de demande au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la MRC d'Abitibi avait déposé un projet de budget de 120 000\$ pour l'ensemble des étapes. Il précise également que bien que la MRC a demandé au CLD de lui présenter un budget, ce dernier n'est pas en mesure de répondre à cette demande tant que les besoins de la démarche, la formation d'un Comité de travail qui orientera ladite démarche et le montage d'un appel d'offres ne seront pas réalisés.

Objectifs à atteindre :

- ✓ Identification des besoins;
- ✓ Réalisation d'un portrait bien documenté;
- ✓ Analyse des plans de développement disponibles;
- ✓ Diagnostic du territoire (forces, faiblesses) – Consultations;
- ✓ Orientations;
- ✓ Plan d'action et de développement concerté;
- ✓ Évaluation.

Étape 1 :

- | | |
|----------------------|----------|
| ✓ Phase portrait | 42 000\$ |
| ✓ Phase analyse | 8 000\$ |
| ✓ Phase diagnostique | 8 500\$ |

Total budget provisoire (avant appel d'offres) : 58 500\$

Étape 2 :

- Formation du Comité de travail.

Étape 3 :

- Plan d'action 2015-2020 orienté par le Comité de travail et les consultations.

Étape 4 :

- Stratégie de planification et recherche de financement.

058-05-2013

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – SUIVI :

Les maires ont dans leur dossier de rencontre une copie du Guide d'élaboration pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) préparé par le Ministère des Transports.

Les maires échangent entre eux à savoir si la MRC d'Abitibi devraient adhérer ou non à ce programme de subvention.

Suite aux discussions, et compte tenu de certaines inquiétudes quant aux engagements possibles de la MRC si elle confirmait, par résolution, au Ministère des Transports son intention d'adhérer au programme de subvention, la résolution suivante est adoptée.

059-05-2013

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – DEMANDE DE PRÉCISIONS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi ont pris connaissance du modèle de résolution du Ministère des Transports à être adoptée dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » (PIIRL);

ATTENDU que le libellé de ladite résolution inquiète les élus; plus précisément dans la formulation suivante « confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

ATTENDU que le questionnement soulevé par les maires est à savoir si cet engagement obligera la MRC d'Abitibi à effectuer les travaux peu importe le pourcentage (%) de participation financière du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de préciser les effets de l'engagement pour la MRC d'Abitibi si elle devait adopter la résolution d'intention d'adhésion au Programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » (PIIRL).

ADOPTÉE

PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE :

Monsieur Éric Mathieu, conseiller à la ville d'Amos, prend la parole pour revenir sur la résolution (rejetée) de l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi du 10 avril 2013 concernant l'élection du préfet au suffrage universel.

Monsieur Mathieu précise que la demande qui aurait due être faite à la Table de la MRC aurait due être « La réalisation d'une étude pour l'élection d'un préfet au suffrage universel » et non la position des maires concernant l'enclenchement de la procédure.

Suite aux discussions, il est convenu que ce sujet pourrait revenir à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires en 2014, soit après l'élection municipale de novembre 2013 compte tenu que le portrait des conseils municipaux risque de subir des changements et que les nouveaux élus pourront se pencher sur ce sujet au moment où ils le jugeront opportun.

INVENTAIRES DES SERVICES INCENDIE – SUIVI :

Comme prévu par la résolution numéro 019-02-2013, les municipalités de la MRC d'Abitibi ont été invitées à faire parvenir à la MRC un inventaire complet de leurs infrastructures et équipements en protection incendie afin que par la suite, un mandat soit donné à une firme de faire l'évaluation financière de ces données pour permettre aux municipalités d'étudier la possibilité d'unification des Services de Sécurité Incendie.

À ce jour, seulement quelques municipalités n'ont pas encore fourni leurs données, elles sont donc invitées à le faire dans les meilleurs délais.

060-05-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DU SYNDICAT LOCAL DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES D'ABITIBI :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de nommer Monsieur Simon Simard, pour représenter le Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles d'Abitibi, sur le Comité Consultatif Agricole.

Le mandat de Monsieur Simard se terminera en mai 2016.

ADOPTÉE

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA MRC D’ABITIBI :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu de déléguer Monsieur René Martineau, maire de La Motte, pour représenter la MRC d’Abitibi, sur le Comité Consultatif Agricole.

Le mandat de Monsieur Martineau se terminera en mai 2016.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT MARKETING TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d’Aménagement, dresse un bref historique du contexte et du mandat confié au Centre Local de Développement Abitibi concernant le renouvellement du Plan de développement touristique de la MRC d’Abitibi. Il invite les maires à prendre connaissance des documents qui leur ont été remis soient : le projet de Plan de développement marketing touristique de la MRC d’Abitibi 2014-2019 ainsi qu’une proposition de recommandation à la reconduction du Fonds touristique.

Tous les élus sont invités à la présentation du projet de Plan de développement marketing touristique et du Fonds touristique le 22 mai prochain à 18h30 à la salle Héritage de La Motte. Les présentations auront lieu lors du lancement de la saison estivale de Tourisme Amos-Harricana. Cet événement rassemble les différentes personnes visées par la présentation du Plan et du Fonds soient : les élus municipaux du territoire de la MRC d’Abitibi, les directeurs généraux des municipalités, les agents de développement, les représentants des attraits touristiques et événements.

Les différentes personnes impliquées auront jusqu’au 21 juin prochain pour transmettre leurs commentaires au Comité de suivi. Par la suite, en fonction des commentaires reçus, le Comité élargi se réunira et émettra des recommandations à l’Assemblée Générale des maires. L’objectif étant de présenter les recommandations du comité de suivi lors de l’Assemblée Générale des maires de septembre 2013.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – SUIVI :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d’Aménagement, avise les maires que nous avons reçu du Service d’Environnement de la ville d’Amos, une révision du budget d’opération et de gestion de la future plateforme de compostage. Le budget révisé se veut un coût annuel minimal pour l’opération de la plateforme de compostage pour les premières années tel que demandé par la résolution numéro CA-058-04-2013 sur la base de 1 500 tonnes.

Le budget révisé a été transmis aux municipalités de la MRC d’Abitibi comme demandé par l’Assemblée Générale des maires le 10 avril dernier.

Monsieur Grenier souligne que certains points restent à préciser avec la ville d’Amos lors de discussions ultérieures soient :

- L’établissement d’une méthode ou d’un mécanisme afin d’ajuster les prix en cours ou en fin d’année advenant un tonnage différent des prévisions (1 500 tonnes);
- L’élaboration d’une entente avec le gestionnaire des opérations de la plateforme (ville d’Amos), concernant la machinerie admissible au programme d’aide financière et acquise par la MRC d’Abitibi pour servir aux opérations de la plateforme.

Monsieur Grenier précise également que nous avons reçu huit (8) résolutions favorables d’adhésion au projet de plateforme de compostage et une résolution demandant de l’information additionnelle. Certaines résolutions précisent toutefois des conditions d’adhésion.

Le résultat de la consultation et le budget révisé seront présentés au Comité de suivi de la plateforme de compostage lors de la prochaine rencontre prévue se tenir le 29 mai prochain.

BILAN 2012 DE LA RÉCUPÉRATION :

Les maires son invités à prendre connaissance du rapport 2012 de la récupération pour le territoire de la MRC d’Abitibi.

RAPPORT D’ACTIVITÉS 2012-2013 POUR LES PROGRAMMES D’AIDE À L’AMÉLIORATION DE L’HABITAT :

Les maires sont invités à prendre connaissance du rapport d’activités 2012-2013 pour les Programmes d’aide à l’amélioration de l’habitat.

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – ÉTAT DE LA SITUATION :

Le 3 mai dernier, se tenait une rencontre du Comité Consultatif de la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi lors de laquelle les municipalités ayant exprimé leur intention de se retirer de la CvAF ont manifesté leurs demandes et reçu les suggestions de la MRC pour y répondre.

Un tour de table est donc fait pour recueillir les commentaires des municipalités membres de la CvAF.

La discussion s'anime surtout autour des municipalités de Launay, Sainte-Gertrude-Manneville et Trécesson lesquelles souhaitent des réponses positives à leurs exigences.

Au terme des échanges, il est convenu :

- Qu'un protocole d'entente sera préparé dans lequel la MRC s'engagera à effectuer l'entretien et la réparation de bris de chemins occasionnés par le transport du bois;
- Que la MRC s'engage envers la municipalité de Launay à ne pas effectuer de travaux forestiers sur les lots où elle souhaite la réalisation d'un développement domiciliaire.

Compte tenu de ces engagements, il est souhaité que les dix (10) municipalités faisant parties de la CvAF fassent parvenir à la MRC, le plus rapidement possible, une lettre ou une résolution précisant qu'elle accepte de déléguer la gestion à la MRC d'Abitibi d'une Entente de délégation de gestion numéro 1056 pour obtenir l'autorisation du Ministère des Ressources Naturelles pour débiter les travaux.

VÉRIFICATION DU QUORUM :

À 21h40, Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, quitte la séance. Cette absence n'affecte toutefois pas le quorum qui est toujours atteint.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Lors de l'Assemblée Générale des maires du 10 avril dernier il avait été convenu que chaque municipalité prenne connaissance du dossier et fasse connaître sa position à la MRC d'Abitibi afin que l'Assemblée Générale des maires soit en mesure d'informer le Ministère des Ressources Naturelles de son intention ou non d'acquiescer la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.

Monsieur Félix Offroy, représentant de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, confirme que le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier et que sa position est négative due, notamment, au fait de l'émission de permis d'exploitation de sable et de gravier.

De plus, une rencontre avec les représentants de la ville d'Amos sera organisée pour discuter du dossier compte tenu de la proximité de leurs zones de protection des sources d'eau potable.

Quant aux autres municipalités, elles feront connaître leur intention pour l'Assemblée Générale des maires du 12 juin prochain.

062-05-2013

MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013 :

ATTENDU que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper, d'une façon dynamique le territoire, en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une Loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, dédié à l'élaboration du projet de Loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU que la première ministre, Madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une Loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU que le ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la Fédération Québécoise des Municipalités cet engagement de présenter, dès ce printemps, une Loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique Nationale de la Ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future Loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de Loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU qu'en 2010, la Fédération Québécoise des Municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU que le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent Gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander au Gouvernement du Québec :

- De déposer son projet de Loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
- De confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec.

ADOPTÉE

063-05-2013

RECOMMANDATIONS POUR MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES TRANSPORTS :

ATTENDU que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec sollicite l'appui de la MRC d'Abitibi dans ses démarches afin que la *Loi sur les transports* soit modifiée, et ce dans les meilleurs délais par le Gouvernement du Québec ;

ATTENDU la demande adressée par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec, lors de leur colloque 2013 ;

ATTENDU que le transport collectif régional ou rural n'existait pas lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12) ;

ATTENDU qu'il est primordial d'enchâsser le transport régional et rural dans la loi sur le transport pour garantir le développement à long terme de ce service ;

ATTENDU qu'il y a confusion de l'appellation «transport collectif» au Québec ;

ATTENDU que certaines sociétés de transport se prévalent du programme pour le transport en commun selon la Loi, mais font la promotion du transport collectif ;

ATTENDU l'importance de soutenir la concertation nationale des acteurs du secteur de transport collectif régional et rural ;

ATTENDU les nombreux intervenants qui interviennent en transport collectif régional ou rural ;

ATTENDU que le développement du transport collectif régional ou rural commande des modifications spécifiques à la *Loi sur les Transports afin d'éviter les conflits de régimes applicables*, et d'effectuer, par la suite, une concertation avec les autres organismes publics visés pour la livraison du service ;

ATTENDU les vastes territoires et le dispersement de la clientèle dans les régions et territoires ruraux ;

ATTENDU qu'il est impératif de reconnaître les MRC à titre d'entité - coordonnatrice de la livraison du service de transport collectif régional ou rural, vu le rôle des MRC dans le développement du transport collectif dans les milieux ruraux ;

ATTENDU que le transport collectif régional et rural peut s'effectuer à l'intérieur d'un territoire de MRC ;

ATTENDU le coût très important relié au service de transport collectif pour les régions ou milieux ruraux ;

ATTENDU l'importance de reconnaître les mêmes droits aux régions et milieux ruraux pour l'accès à la taxe sur l'essence et à l'imposition d'un coût au niveau des droits d'immatriculation ;

ATTENDU l'obligation d'offrir un service de transport collectif régional ou rural pour assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire dans une perspective de mobilité globale ;

ATTENDU l'importance de reconnaître l'importance de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire québécois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'appuyer l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et l'Association des transports collectifs ruraux du Québec dans leurs démarches afin que la *Loi sur les transports* soit modifiée dans les meilleurs délais par le Gouvernement du Québec, afin :

- De reconnaître les MRC au même titre que les municipalités dans la *Loi sur les transports* ;
- D'utiliser l'appellation transport collectif pour tous les transports qui sont dédiés à l'ensemble des clientèles potentielles. Cette recommandation vient exclure les transports qui sont dédiés à des clientèles spécifiques, et ce, même si plusieurs personnes utilisent le service au même moment ;
- Que l'article 48.18 Section V.3 de la *Loi sur les transports*, puisse se lire ainsi : «Une municipalité locale ou une MRC peut, par règlement dont copie doit être transmise au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la municipalité. Le règlement doit décrire le service projet» ;
- Que le ministère des Transports du Québec soutienne la mise en place d'une table de concertation nationale sur le transport collectif pour les régions ou territoires ruraux ;
- Que la table de concertation regroupe les organisations de transport collectif qui ont pour mission et priorité le transport collectif, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et que les membres participants proviennent des instances nationales, en fonction des régions et des territoires ruraux. Il est entendu que des représentants sectoriels et ministériels, seraient invités à se joindre aux rencontres en fonction des sujets traités.

ADOPTÉE

064-05-2013

LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Éric Mathieu et unanimement résolu de déléguer Monsieur David Bolduc, conseiller à la municipalité de Preissac pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville – Technicien en prévention incendie :

Monsieur Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville, s'informe à savoir si le technicien en prévention incendie donnera suite à la demande de la municipalité relativement à son plan de mesures d'urgence.

Monsieur Michel Roy, directeur général, demandera à Monsieur Étienne Bordeleau, coordonnateur en Sécurité Incendie à la MRC d'Abitibi, de communiquer avec la directrice générale de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Représentations du préfet du 11 avril au 8 mai 2013.
- Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- Communiqué de presse :
 - Le Citoyen de l'Harricana « Deux Barrautois honorés ».

065-05-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Mathieu et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.